

Communiqué de presse – 25 octobre 2010

Objectifs biodiversité 2020 en difficulté : la France doit tout faire pour l'adoption de décisions ambitieuses pour la sauvegarde de la planète

Dans le cadre de la 10ème conférence de la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010), la communauté internationale négocie difficilement sur son engagement pour la protection de la biodiversité, qui continue pourtant de disparaître à un rythme alarmant. La France, pays à mégadiversité, doit contribuer à l'adoption de décisions plus fortes pour enrayer la disparition de la biodiversité et lancer une décennie décisive pour la préservation de ce bien public mondial.

Après avoir échoué à réduire l'érosion de la biodiversité avant 2010, les 193 Etats signataires de la Convention sur la diversité biologique doivent réagir fortement et conclure des accords nouveaux et déterminants. C'est une **opportunité historique** qui se présente : l'année 2010 a été consacrée, pour la première fois, « année internationale de la biodiversité » par les Nations-Unies, 15 000 délégués du monde entier sont présents à Nagoya et la Convention doit adopter son plan d'action pour les 10 années à venir. Il ne faut pas reproduire la déception du Sommet de Copenhague sur le climat et les pays doivent assumer leurs responsabilités et les traduire en décisions et actions concrètes.

Dans ce contexte, **l'UICN France presse le gouvernement français de soutenir une conclusion des accords qui soit à la hauteur des enjeux, pour faire de la Conférence de Nagoya un succès.** Cela concerne en particulier l'adoption :

- d'un **plan stratégique d'action, ambitieux et concret**, pour les 10 prochaines années, centré sur la forte réduction des pressions et la mise œuvre d'actions de protection directes de la biodiversité, comme le développement des aires protégées, à hauteur de 25% pour les milieux terrestres et 15% pour les milieux côtiers et marins, et la restauration des écosystèmes et des espèces.
- du protocole règlementant **l'accès et le partage des avantages** liés à l'exploitation des ressources génétiques, pour encadrer strictement les échanges commerciaux, lutter contre la bio-piraterie et procurer des retombées positives pour la biodiversité et les communautés locales.
- d'un **plan de financement** en augmentant fortement la part dédiée à la biodiversité dans l'aide publique au développement, en réorientant les incitations financières et les subventions dégradant la biodiversité, et en mettant en place des mécanismes de financement innovants pour sa conservation.

A ce titre, l'UICN France demande que les engagements du Grenelle de l'Environnement soient tenus, à savoir l'attribution de 10% de l'aide publique au développement à des projets de préservation de la biodiversité d'ici 2012, contre 1,2 % actuellement (109 millions d'euros), et la réforme de la fiscalité défavorable à la biodiversité qui devait être engagée en 2008. Pour marquer une première étape vers cet engagement, le gouvernement doit mobiliser les financements des ministères concernés et ceux de l'Agence française de développement, reconstituer le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, et annoncer un financement conséquent et pérenne, comme l'Allemagne qui s'est engagée à hauteur de 500 millions d'euros annuels.

Le Ministre d'Etat et la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, attendus pour le sommet dans les prochains jours aux côtés de 110 ministres, doivent venir apporter un soutien fort et des propositions précises pour conclure les accords de Nagoya sur la biodiversité.